ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 10388

Texte de la question

M. Bernard Roman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les interrogations relatives au programme de sciences économiques et sociales dans les terminales ES. Selon les enseignants de cette discipline, dont le coefficient au baccalauréat est de sept pour cette section, le programme établi par le précédent ministre de l'éducation nationale et imposé, en dépit de l'avis négatif du Conseil supérieur de l'éducation pour les programmes de terminale, s'avère trop encyclopédique, éparpillé, inapproprié pour développer l'esprit critique des élèves et de surcroît marqué d'une forte empreinte idéologique. Il lui demande, par conséquent, si le Gouvernement envisage, dans l'intérêt des élèves et en cohérence avec les finalités citoyennes et critiques des sciences économiques et sociales, une réécriture de ces programmes.

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes de SES sont entrés en application en classe de première à la rentrée 2011-2012. Dans le cadre de la réécriture de ces programmes, l'ensemble des projets a donné lieu à une consultation des enseignants entre le 27 mai et le 16 juin 2010 pour la classe de première et entre le 7 mars et le 22 avril 2011 pour la classe terminale. A l'issue de cette consultation, et à partir des synthèses académiques qui ont été transmises au ministère, ces projets ont été amendés pour tenir compte des avis et suggestions des enseignants. Chacune des étapes de cette consultation institutionnelle a ainsi été l'occasion de réajustements. C'est pourquoi, traduisant la qualité du travail de réécriture effectué par le groupe d'experts ainsi que celle des consultations nationales, le conseil supérieur de l'éducation (CSE) a rendu un avis favorable le 1er juillet 2010 sur les programmes de la classe de première. Tels que présentés dans le préambule du cycle terminal (Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010), ces programmes ont non seulement pour ambition de contribuer à la formation intellectuelle des élèves en favorisant l'appropriation de savoirs disciplinaires, mais aussi de permettre leur formation citoyenne en apportant un éclairage sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Une des finalités de ces programmes est également d'aider les élèves à préparer une poursuite d'études éclairée dans l'enseignement supérieur : l'étude des sciences économiques et sociales est un véritable atout pour la préparation à un vaste éventail de cursus tels que classes préparatoires, formations universitaires d'économie, de gestion, de droit, de sociologie, Instituts d'études politiques, LEA, instituts universitaires de technologie... Ces nouveaux programmes des classes de première et de terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ils soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué en janvier 2013 afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Ce groupe de travail, dont la composition relève de la responsabilité de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) devra formuler des propositions dans un délai qui permette et la consultation de l'ensemble des acteurs et l'indispensable formation de tous les enseignants. Dès la rentrée de septembre 2013, les professeurs pourront ainsi former leurs élèves et les préparer sereinement aux épreuves du baccalauréat en ayant eu la possibilité de construire leur progression

sur une base stabilisée. S'agissant de la refonte générale du programme de SES, le ministère de l'éducation nationale souhaite que le futur conseil supérieur des programmes qui, de par la prochaine loi de refondation de l'école, aura pour mission de faire toutes les propositions en ce domaine, soit saisi dès son installation. Cette instance consultative offrira toutes les garanties d'impartialité, de rigueur scientifique et pédagogique et de transparence nécessaires à l'élaboration de ce nouveau programme. C'est dans ce cadre que l'ensemble des propositions sera alors étudié avec la vigilance nécessaire. Ainsi, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modification des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.

Données clés

Auteur : M. Bernard Roman
Circonscription : Nord (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10388
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6626
Réponse publiée au JO le : 5 février 2013, page 1340